

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 8 décembre 2022 faite via Discord de 20:30 à 23:55

Rédacteur : Luc Ronayette

Vérificateurs : les participants à la réunion

LISTE DES PARTICIPANTS

Membres du CA (avec droit de vote) :

- Claude Brisson, président ;
- Chantal Gajdos, vice-présidente ;
- Fabien Lips, trésorier ;
- Luc Ronayette, secrétaire ;
- Corentin Macquet, administrateur ;
- Camille Lévêque, administratrice ;
- Jean-Paul Gaschignard, administrateur (à partir de 20:51) ;
- Alain Cano, administrateur (à partir de 21:23) ;
- Théo Barollet, président de la Ligue Rhône-Alpes ;
- Milena Boclé, présidente de la Ligue Île-de-France ;
- Robin Bacardatz, président de la Ligue de Go en Ligne ;
- Jean-Pierre Lalo, président de la Ligue de Normandie ;
- Kevin Cuello, président ligue de l'Ouest
- Yves Clair, président de la Ligue du Sud-Ouest ;
- Albert Fenech, président de la Ligue de l'Est ;

Procurations :

Aucune procuration n'a été donnée.

Membres du CA ne participant pas à la réunion et n'ayant pas donné de procuration :

- Sophie Pagès, administratrice ;
- Jean Allard, président de la Ligue Méditerranée ;
- Patrice Doussot, président de la Ligue du Centre.

La Ligue du Grand Nord est toujours en déshérence et n'est toujours pas représentée aux réunions de CA...

Membres du CA élargi (sans droit de vote) :

- Sophie Lebas de Saint Martin, membre de la commission de réévaluation ;
- Lucas Neiryck, responsable pédagogie stage jeune ;
- Ralf Wurzinger, vice-président ligue Ile-de-France (à partir de 21:01).

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

1. Décompte des voix présentes ou représentées
 2. Approbation du CR de la dernière réunion du 6 octobre 2022
 3. Approbation de l'ordre du jour de la réunion
 4. Présentation bilan du Stage / Congrès National Jeunes 2022
 5. Stage d'été / Congrès National de juillet 2023
 6. Sanctions disciplinaires vis-à-vis de joueurs
 7. Retour sur la réunion au sujet des agréments
 8. Questions et propositions au sujet de la RFG
 9. Questions diverses
-

1) Décompte des voix présentes ou représentées

À 20:34 à l'ouverture de la réunion 13 membres du CA sont présents et 0 ont donné procuration.
Le nombre de voix du CA présentes ou représentées est ainsi de 13 voix

2) Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du 6 octobre 2022

Expression du vote	Nombre de voix
POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Le CR de la dernière réunion est donc approuvé à l'unanimité des voix présentes ou représentées.
L'inscription en filigrane "A valider lors de la prochaine réunion" pourra être retirée.

3) Approbation de l'ordre du jour de la réunion

Une proposition de point Revue Française de Go (RFG) à ajouter à l'ordre du jour initial est faite par le secrétaire de séance suite à la demande de Clément Béni, Directeur de publication RFG qui a transmis au CA par mail 5 questions au sujet de la RFG qui nécessitent des décisions du CA.

Approbation de l'ordre du jour modifié par ajout d'un point RFG :

Expression du vote	Nombre de voix
POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTION	0

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité et il est décidé de traiter le point ajouté en point 8 avant les questions diverses.

4) Présentation bilan du Stage / Congrès National Jeunes 2022

Chantal présente le bilan du stage rédigé par Roland Carbonnel, directeur du stage (voir **ANNEXE 1**) ainsi que le bilan financier qu'elle a rédigé (voir **ANNEXE 2**) qui montre un déficit de ~ 2800 € essentiellement dû à une faible fréquentation.

20:51 : Arrivée de Jean-Paul : le nombre de voix passe à 14.

Lucas présente le rapport sur la pédagogie du stage (voir **ANNEXE 3**).

Le rapport de Roland mentionne que le site où le stage a eu lieu cette année (Combloux), bien que posant des problèmes de transports pour amener les jeunes, pourrait toutefois permettre d'envisager d'y disputer la coupe Seygo alors que le site traditionnellement utilisé jusque-là (Lans-en-Vercors) ne s'y prête pas du tout. Cela pourrait permettre d'augmenter la fréquentation du stage.

La question est posée par Luc de savoir si plutôt que de viser l'organisation d'un évènement international pour augmenter la fréquentation une fois une année donnée il ne faudrait pas plutôt essayer de trouver un lieu de stage qui soit d'un accès géographiquement plus intéressant que Combloux ou Lans-en-Vercors pour permettre aux jeunes venant des 6 coins de la France de venir plus facilement et en plus grand nombre.

Une réunion de réflexion sur l'attractivité du stage a justement eu lieu durant le stage et quelques pistes ont été listées (dont la problématique du choix du site). Voir **ANNEXE 4** rapport rédigé par Camille "Format CNJ et améliorations".

5) Stage d'été / Congrès National de juillet 2023

Chantal présente le document « Budgets prévisionnels stage d'été 2023 » (voir **ANNEXE 5**) avec 2 hypothèses de fréquentation basse et moyenne.

Le nouveau lieu retenu est beaucoup plus souple en termes de tarifs puisque les familles ou les groupes qui le souhaitent auront la possibilité de se faire la cuisine.

Claude suggère de créer un groupe de travail sur l'organisation du stage pour travailler sur les points pédagogie et communication.

21:23 : Arrivée d'Alain Cano : le nombre de voix passe à 15

6) Sanctions disciplinaires vis-à-vis de joueurs

6-1) Sanctions envisagées envers des joueurs ayant triché lors de compétitions en ligne

Cela concerne 3 joueurs membres du SITS (dont 2 licenciés au SITS et un licencié au club d'Aligre).

Le comité antitriche a analysé les parties de ces 3 joueurs. Voir **ANNEXE 6**

2 des 3 joueurs ont été entendus par le comité antitriche en entretien individuel. Contrairement aux premiers cas de triche avérés décelés l'an dernier (voir à ce sujet le CR de réunion du CA FFG du 4 août 2021), aucun des 2 n'a reconnu les faits. Ils ont par contre tous les deux refusés de disputer une quelconque partie en présentiel qui permettrait de prouver leur niveau.

Quant au 3^{ème} joueur, il n'a pas pu être entendu en entretien car il a disparu de la circulation une fois mis en cause.

Au final le SITS a décidé d'exclure ces 3 joueurs du club pour une durée de 1 an à partir du 21 octobre 2022 tout en leur laissant la possibilité d'être réintégrés sous réserve de venir jouer une ou plusieurs partie(s) en présentiel pour prouver leur niveau de jeu.

On soumet au vote la proposition que la FFG applique les mêmes sanctions que le SITS :

Expression du vote	Nombre de voix
POUR	15
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Camille suggère qu'on crée une page FFG officielle pour décrire les sanctions disciplinaires auxquelles s'expose les éventuels tricheurs lors des compétitions en ligne.

6-2) Sanction envisagée envers un joueur en raison de son comportement

Après une longue discussion il est décidé que le CA FFG écrira un mail à ce joueur pour lui notifier les faits qui lui sont reprochés (harcèlement, diffamation etc. envers une personne et envers la FFG) et ce mail lui donnera en outre les sanctions envisagées à son encontre (exclusion de la FFG pour une durée de 3 à 5 ans).

A partir de la date d'envoi du mail il lui sera donné un délai de 15 jours pour répondre et argumenter pour sa défense.

Un vote électronique du CA FFG sera ensuite organisé à bulletin secret en janvier 2023 pour statuer sur ce qu'il convient de faire.

Vote sur la procédure telle que décrite :

Expression du vote	Nombre de voix
POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTION	2

7) Retour sur la présentation d'Alain Cano au CA le 22/11/22 au sujet des agréments

Voir en **ANNEXE 7** la présentation d'Alain.

Pour avoir un agrément il faut satisfaire à 4 critères qui sont une sorte de tronc commun puis ensuite il faut s'adresser au ministère concerné selon les agréments :

- Jeunesse et sport
- Finances

- Intérieur
- Education nationale
- Sports

Chaque agrément a ses avantages et ses inconvénients et déposer un dossier de demande d'agrément doit se faire avec le plus grand des sérieux.

Le CA FFG devra se préoccuper dans les mois et années qui viennent de déterminer quel est le type d'agrément qui pourrait être intéressant d'obtenir sachant que nous avons déjà l'agrément jeunesse et éducation populaire (cf en-tête de page ci-dessus).

8) Questions et propositions au sujet de la RFG

Clément Béni, directeur de publication RFG a posé 5 questions au CA de la FFG qui demandaient réflexion et réponse.

1. Est-ce que je continue la mise à disposition de n°157 (le dernier) aux licenciés 2023 ?

Réponse CA FFG : Oui.

2. A qui / quel rythme les PDF doivent-ils être mis à disposition ?

Réponse CA FFG : au fur et à mesure.

3. Qui décide du planning de publication : le CA ou le directeur de publication ?

Réponse CA FFG : le directeur de publication sur la base du rythme de 3 n° / an.

4. Quels sont les numéros à rendre publiquement accessible sur le site RFG ?

Réponse CA FFG : Tous à part le dernier

5. Et/ou est-ce qu'on arrête de publier des numéros en accès libre ?

Réponse CA FFG : Non

9) Questions diverses

9-1) Lors du précédent CA nous avons acté la constitution d'un groupe de travail pour retravailler le règlement de la Coupe Maître Lim. Qui et quand va lancer cela ? Il ne faudrait pas trop tarder si on veut mettre cela en œuvre dès l'édition 2023.

→ Claude en tant qu'admin FFG va créer la liste de discussion et le groupe de travail Coupe Maitre Lim

9-2) Peut-on appliquer l'article 18.4 du règlement intérieur de la FFG et remercier les gens qui ont été élus au collège A de la FFG qui ne participent pas aux réunions de CA ? Ceci permettrait de laisser la place aux suppléants qui seront peut-être plus motivés ?

Cette demande concerne Sophie Pagès qui, de fait, n'a pas participé et n'a pas non plus donné de procuration à l'occasion des 3 réunions de CA FFG (celle-ci comprise) qui ont eu lieu depuis l'AG FFG du 7 mai dernier où elle avait été élue au collège A.

Note post-réunion : Après avoir été contactée à ce sujet, Sophie a exprimé le fait de n'avoir plus le temps à consacrer à la FFG qu'elle pensait pouvoir avoir lorsqu'elle s'était présentée à l'élection. Elle a confirmé par un e-mail daté du 29 décembre ne plus souhaiter rester membre du CA FFG.

En conséquence, en remplacement de Sophie, Robin Bonjean, premier suppléant élu lors de l'AG FFG 2022, a été nommé membre du CA collège A le 30 décembre 2022 et un e-mail d'information à ce sujet a été envoyé le même jour par le secrétaire FFG à l'adresse du CA élargi de la FFG (membres du CA + délégués de clubs + responsables divers).

9-3) Nous n'avons pas vraiment eu de retour suite à l'appel à candidature via la newsletter envoyée aux licenciés le 23 novembre. En particulier nous n'avons pas eu de candidature pour le poste de responsable communication et responsable réseaux sociaux alors que c'est une mission importante.

Clément Béni s'est proposé d'assurer une partie de la communication et Chantal en fait une partie également mais ce n'est pas l'idéal.

→ Chantal et Corentin vont travailler sur l'établissement d'une fiche de poste et ensuite, sur cette base, un appel à candidature ciblé sera effectué.

La réunion se termine à 23:13.

ANNEXE 1 : Bilan du Congrès National Jeunes 2022 rédigé par Roland Carbonnel

Le CNJ s'est déroulé du Dimanche 23 octobre au Dimanche 30 octobre 2022 à Combloux.

La première semaine des vacances de la Toussaint.

Cette année, nous avons eu 20 participants, 5 sont venus seulement pour le stage, deux seulement pour la coupe.

Les participants ont entre 7 et 19 ans.

3 Familles ont bénéficié d'une réduction sur la base du coef CAF.

2 familles de réductions pour le deuxième enfant.

Une réduction exceptionnelle, a été proposée à nos participants les plus éloignés, un jeune a profité de l'offre (tarif coef CAF2).

A noter l'arrivée de nouveaux, en provenance de l'école de Go de Grenoble.

La quasi-totalité des jeunes présents au stage d'été sont présents au CNJ.

Visiblement le fait d'avoir deux événements dans l'année ne porte pas préjudice à la fréquentation .

Nos jeunes licenciés ont eu un comportement exemplaire . Les nouveaux venus sont facilement intégrés.

En amont du CNJ

Rapport avec la OUL et déménagement à Combloux

Cette année nous avons eu la surprise début août d'apprendre que le centre relais n'était pas disponible, en raison d'une réquisition du centre par le Conseil Général.

Le directeur de la OUL s'est excusé de cette situation et nous a proposé d'autres centres en alternative au même tarif que le centre le Relai.

Au vue des délais pour trouver un centre disponible, et en raison des tarifs particulièrement intéressants , nous avons décidé d'accepter l'offre de la OUL à Combloux , malgré l'éloignement.

Nous avons vérifié l'accessibilité en train , à environ 5h de Paris , Marseille et Clermont-Ferrand , 10h depuis Toulouse. 2H depuis Grenoble

Les trajets comportent entre 1 et 3 correspondances.

Recrutement de Diégo Olivares (Bafa diplômé) en remplacement de Salim.

Diégo a su prendre sa place dans l'équipe et s'est avéré être un très bon animateur très professionnel et apprécié des jeunes .

Mises en place

Lucas: travail en amont sur la pédagogie, contenu et gestion d'équipe pédagogique

Conception , programme , planning, et livret stagiaire.

Suite à nos réflexions lors de l'éditions précédentes, Lucas étoffe le livret stagiaire et nous avons droit à une illustration de Camille pour la couverture.

Roland : suivi relationnel avec le Centre la OUL et la FFG, négociation et validation du devis
Recrutement et gestion de l'équipe d'animation
Supervision inscriptions
Actualisation du projet pédagogiques du séjour.
Rédaction et gestion du budget prévisionnel,.

Chantal : site web ,secrétariat supervision comptable .

Marie : gestion des inscriptions et relance, assistant sanitaire.

La communication s'est faite très tardivement, en raison du changement de lieu .
Nous avons donc augmenté le plus possible les délais d'inscription , et avons effectué plusieurs relances sur nos différents canaux de communication.

Pour la promotion du CNJ , Camille Lévêque est venue réaliser une vidéo, le mercredi et le jeudi.
Le mercredi soir une réunion pour réfléchir à la communication et à la forme du CNJ s'est déroulée avec toute l'équipe (compte rendu de réunion Camille Lévêque)
(En amont un formulaire spécifique d'autorisation concernant le droit à l'image a été envoyé aux parents , tous ont répondu favorablement).

Equipe pédagogique :

- Lucas 6D (Responsable Pédagogique)
- Denis Karadaban 5D
- Robin Bonjean 3D
- Roland Carbonnel 4k

Equipe Animation :

- Roland Carbonnel 4k (Directeur du Stage)
- Marie Couffignal 11k (Animatrice et Assistante sanitaire)
- Diégo Olivares 4K Animateur

Matériel :

Convoyage du Matériel : Denis Karadaban
(prêté par le club de go de Grenoble et la Ligue Rhône Alpes)

- 20 jeux complets bambou ou néoprène + pierres en plastique
- 2 gobans muraux + pierres magnétiques KBA
- un 9x9 magnétique FFG + pierres
- 20 pendules DGT 1001 38Gr
- 2013x13 et 9x9
- 3 ordinateurs portables personnels

Déroulement du CNJ

Pour plus de commodité et une meilleure efficacité tous les intervenants du CNJ sont arrivés le Samedi sur le site comme l'année dernière. (à l'exception de Robin qui nous a rejoint le lendemain)
Ce qui a permis de visiter ce nouveau lieu, dans de bonnes conditions, et de prendre contact avec l'équipe du centre. Nous avons pu nous installer et mettre en place les différents espaces.
Les salles ont été renommées pour s'approprier le lieu.
Nous consacrons la soirée à la préparation des activités du stage.

Les rapports avec l'équipe du centre ont été très bon, et la nourriture de qualité.
Les salles sont adaptées et le lieu est magnifique. A noter la possibilité de pouvoir venir avec un plus gros groupe.
Nous pouvons sur ce site envisager d'organiser une étape SEYGO le lieu serait adapté contrairement au centre de Lans.

Planning et descriptif des différents items du planning

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1t_iOE7dEdAbjrWE1IRQMyIkxmCmtBjul/edit?usp=sharing&ouid=106187982574073229649&rtpof=true&sd=true

Maisons :

Les jeunes sont répartis dans les maisons : Afin de créer une dynamique d'intégration dès le premier jour du stage.
Un fil rouge servira de dynamique, les stagiaires doivent encore une fois aider le vieux Kuabara au travers de diverses épreuves coopératives et de compétitions.

Cérémonie d'ouverture :

Présentation du staff, du lieu, du planning et des règles de vie en communauté.

LE TENGEN:

Grand jeu et randonnée au pied du mont Blanc.

Goûter - Temps libre – Activités : temps de régulation pour le goûter, les douches et les jeux divers.

Entraînement spécial par groupe : les jeunes sont répartis par groupes de niveau. 4 groupes.
Les pédagogues changent de groupe tous les jours.

Parties officielles commentées : les pédagogues commentent les parties

Coupe Hikaru :

Jeunes répartis par âge (U12, U16, U20). Plusieurs jeunes sont montés de catégories pour harmoniser les niveaux.
Pour mieux équilibrer le programme, la coupe à été limitée à 4 rondes,

Cérémonie de clôture:

Remise des prix suivis d'une projection des vidéo et photos du CNJ.

En plus des traditionnels lots les 3 gagnants de la Coupe Hikaru ont eu droit à une Médaille, illustrée par Camille Lévêque.

Bilan budgétaire (voir bilan détaillé)

Cette année le tarif plein était de 520 € pour la totalité du stage, même tarif que pour l'édition 2021 ,
Au vu de la baisse de fréquentation anticipée, l'équipe de pédagogues a été réduite, ce tarif permet l'équilibre budgétaire à 24 participants.

Les rémunérations des salariés restent identiques.

Le déficit s'élève à -2117€ .

Le minimum de facturation de la OUL pour ce type de séjour est de 25 personnes nous avons donc perdu cette année les trois gratuits que nous octroient la Oul habituellement, environ 800€. Ce qui explique le montant du déficit.

Nous avons réduit au maximum nos frais de transport, en covoiturant, et en prenant en avance les billets de train.

Perspectives pour le CNJ 2023

Nous mettrons en place avec le bureau en début d'année un groupe de travail pour redynamiser la communication , le site internet devrait aussi être mis à jour .

Malgré l'éloignement nous pouvons peut être rester sur ce site pour 2023 , et tenter l'aventure SEYGO , peut être un programme lié avec le congrès européen de 2024 pour profiter de la dynamique.

ANNEXE 2 : Bilan financier du Congrès National Jeunes rédigé par Chantal Gajdos

La fréquentation du stage continue à s'éroder et elle a été très faible avec 20 participants (26 en 2021, 38 en 2019). Depuis 2018, l'équipe d'encadrement - directeur du stage et animateurs – est composée de personnes formées et salariées afin de pérenniser l'organisation du stage et d'assurer au mieux l'accueil des jeunes suivant le respect de la législation en vigueur.

Les tarifs qui avait été augmentés en 2021 ont été maintenus en 2022 avec toujours des réductions tarifs « sociaux » et des réductions fratries. Le nombre de pédagogues a été réduit à 3 contre 4 en 2021 et nous avons renoncé à la présence d'Inseong afin de réduire les coûts. Nous avons eu par contre un surcoût important car nous n'avons pas pu avoir les réductions de tarifs habituelles de notre hébergeur à cause de la taille du groupe en dessous de 25 (environ 800€ de surcoût mais nous avons eu quelques compensations en nature : navettes, paniers pique-nique).

Le budget est largement déficitaire en raison du manque de fréquentation avec un déficit d'environ 2100€ en plus de l'aide accordée par la FFG (700€) qui compense les tarifs réduits.

CNJ 2022

Du dimanche 23 octobre 2022 au dimanche 30 octobre 2022

nombre de participants	20	Dont 5 uniquement pour le stage et 2 pour la coupe Hikaru
nombre d'encadrants	3	Roland Carbonnel, Marie Couffignal, Diego Olivares
nombre de pédagogues	3	Lucas Neiryck, Denis Karadaban, Robin Bonjean

De un à 36 jeunes, la loi nous impose d'avoir un directeur et trois animateurs BAFA (Lucas Neiryck est titulaire du BAFA). Le budget prévisionnel avait été établi sur la base d'une fréquentation d'une trentaine de jeunes.

Dépenses	
Frais déplacements participants	42€
Centre de vacances	6625€
Rémunérations	4405€
Frais déplacement	520€
Jeux + livret	259€
Divers + pique-nique	141€
Frais communication 2023	45€
Total dépenses	12037€

Recettes	
Inscriptions participants	8740
Gratuité championnat de France Jeunes	480€
Extérieurs (soirée raclette...)	0€
Total recettes	9220€

Total résultat avant subvention FFG	-2 817€
Subvention FFG accordée	700
Total résultat	-2117€

Plein tarif : 520€

Total des réductions accordées:	
reduc tarif caff tranche 2	200 €
reduc fratries	80 €
Total réductions	280 €

ANNEXE 3 : Rapport sur la pédagogie du Congrès National Jeunes rédigé par Lucas Neyrinck

I. Bilan pédagogique détaillé

Préparation pédagogique du CNJ 2022

Constitution et coordination de l'équipe pédagogique

- **L'équipe pédagogique** : Lucas Neyrinck, Denis Karadaban, Robin Bonjean et Roland Carbonnel
- **mails groupés** pour la communication au sein du groupe (Lucas & Roland).

Mise en place des cours & activités go

- Mise en place du **planning des cours et des activités** : entraînement le matin par groupe et partie officielle commentée l'après-midi. Répartition des jeunes en groupes de niveaux.
- Création d'un **livret pédagogique** par Lucas, illustré par Camille Lévêque, divisé en missions thématiques de niveau progressif (capture, joseki, semeai, yose, tesuji, haengma) et leurs questions bonus (quizz hikaru, trouble master, direction de jeu...) + kifus à la fin.
- Pour **les cours**, chaque professeur a choisi un thème spécifique. Denis a choisi le semeai, Robin les moyos / la direction de jeu et Lucas le haengma. Les pédagogues ont changé de groupe chaque jour, sauf pour Roland qui s'est occupé exclusivement du groupe débutant.

Préparation du matériel

- Mise en page et impression du livret (Lucas)
- Achats de jeux d'occasion chez Jeux du monde pour les prix de la coupe Hikaru (Lucas)
- Commande des médailles (Lucas) avec les illustrations de Camille Lévêque pour la Coupe Hikaru (1^{er}, 2^e et 3^e prix U20, U16, U12).
- Prêt des gobans / pierres / gobans muraux (Club de Grenoble)
- Les intervenants ont apportés leurs jeux personnels pour mettre à disposition des enfants (Camille et Loïc, Lucas, Marie, Roland)

Réunions du samedi 30 octobre et dimanche 31 octobre matin (sur place)

- Découverte du lieu
- Répartition des rôles, des créneaux, des salles, des groupes.
- Partage d'idées sur les veillées et les activités

Déroulement du CNJ 2022

Cours

Les cours ont été appréciés par l'ensemble des jeunes

A noter la mise en place d'un groupe restreint avec les joueurs forts (Lubin, Linh vu, Gaultier) et un programme particulier pour ceux-ci.

Réfléchir à plus intégrer les débutants dans le stage

Activités go

- Mardi soir tournoi blitz en 4 rounds (organisé par Lucas) / participation des pédagogues et animateurs
- Les deux dimanches simultanées avec les pédagogues
- Missions du livret

A noter

Rendre les livrets encore plus inclusifs avec les résultats de la coupe, un compte-rendu des activités

Autres activités

- Défis entre maisons (organisés par Marie et Diego) : défi jeux, pièces de théâtre, jeu de piste et énigmes
- Grand jeu (organisé par Roland, Marie & Diego) : randonnée à la montagne avec jeux extérieurs et défis de go
- Activité d'éveil corporel par Diego les matins
- Activités extérieures entre les activités de go (balle au prisonnier, basket...)

Coupe Hikaru

- 4 rounds, 1h + 5x30 secondes, système mac-mahon.
- Commentaire des parties de la coupe par les pédagogues
- Gagnants de la Coupe : Benoît Gomez (U12), Tâm-Loup Le (U16) et Benoît Robichon (U20).

Coordination de l'équipe pédagogique

- Réunions quotidiennes à 23h

II. Bilan pédagogique global

Globalement un très bon stage dans un cadre exceptionnel. L'implication des pédagogues et des animateurs a rendu le stage très vivant et motivant pour les jeunes. Nous avons tenu compte du débrief de l'année passée pour améliorer l'expérience des jeunes (plus d'activités extérieures, livret adapté à des enfants, tournois mieux préparés, plus de simultanées...).

Le seul point noir est la baisse de la participation, pour laquelle nous avons organisé une réunion avec tout le monde et Camille Lévêque pendant le stage. De nombreux changements ont été envisagés au niveau de la communication sur le CNJ.

ANNEXE 4 : Format et attractivité du Congrès National Jeunes 2022, rapport rédigé par Camille Lévêque

Format du CNJ et communication

Réunion du 27 octobre 2022

en présence de Roland C, Marie C, Lucas N, Diego O, Camille L, Denis K, Robin B.

Constat :

- perte d'attractivité générale du stage, en particulier par le départ d'une génération active de jeunes trop âgés, non renouvelés.
- Difficulté de déplacements toujours notable mais n'a pas vraiment évolué (cette année mise à part)
- Un stage qui continue de plaire aux jeunes ainsi qu'aux animateurs, les échos des enfants sont toujours excellents ainsi que l'impression des parents.
- Le format du stage fonctionne mais n'est pas lisible de l'extérieur, en particulier pour toucher une nouvelle génération de jeunes et des parents pas habitués aux codes de la FFG.
- Une communication qui n'a pas les outils nécessaires pour être à portée des jeunes et des parents et qui est peu travaillée en amont.
- Les relais locaux sont souvent inexistantes.

Point fort -> Le stage sur place, l'expérience de l'animation

**Point faible -> Communication vers l'extérieur (aka ceux qui n'ont pas déjà fait le stage),
le relais infos et transport**

Globalement le stage a l'air d'étouffer peu à peu et il est difficile de l'imaginer croître dans ses conditions.

Une proposition pour le CNJ 2023

- Simplifier franchement la présentation du stage :
 - oublier de l'usage CNJ qui ne parle pas, nom à définir (Roland précise : pas uniquement "stage jeune" car ne doit pas avoir une vocation uniquement sportive)
 - présentation d'un stage unique dont la coupe Hikaru fait partie entièrement pour éviter les départs en cours de semaine. (Ce qui n'empêche pas quelques exceptions pour les jeunes voulant seulement faire le tournoi)
 - Supprimer les parties officielles de la semaine pour ne conserver que le tournoi de fin. Les après-midi seront remplacés par des activités go diverses (variantes, mini tournoi, jeux en équipe etc...)
- Offrir aux organisateurs un réel set de communication
 - nouveau site web plus lisible pour les parents et attrayant pour les enfants (conservation de l'architecture principale ainsi que des archives de blog)
 - calendrier de publications dès le printemps
 - vidéo tournée sur le lieu cette année
 - utilisation du canal de la RFG pour faire un article chaque année
 - plaquette de présentation à disposition des clubs avec l'idée de toucher les enfants débutants.
- Avoir des référents locaux (a minima par ligue) pour un relais et une implication plus sérieuse dans le recrutement des jeunes.

ANNEXE 5 : Budgets prévisionnels du stage d'été 2023 préparés et présentés par Chantal Gajdos.

Budgets prévisionnels stage d'été 2023

1. Hypothèses de calculs

Rappel des chiffres de fréquentation :

2021

Estimation approximative (moyenne)	Semaine 1	Semaine 2
Effectif tout compris	114	104
Stagiaires	94	84
Accompagnateurs	7	5

2022

Estimation approximative (moyenne)	Semaine 1	Semaine 2
Effectif tout compris	90	79
Stagiaires	69	62
Accompagnateurs	6	3

- On vise un budget à l'équilibre pour une fréquentation d'environ 75 stagiaires ;
- Environ 1 enseignant pour 10 stagiaires ;
- Un staff organisation à plein temps de 5 personnes dont 3 personnes rémunérées : directeur, adjoint.e, animateur.rice (stage ados) et deux bénévoles ;
- Buvette tenue par roulement par des bénévoles ;
- Pour simplifier, les frais d'hébergement et de nourriture des participants payants ne sont pas décomptés dans les budgets (opération blanche) ;
- Part organisation du stage pour 2 semaines : 350€ (70€ pour les accompagnants) ;
- On vise des tarifs équivalents à 2021 mais avec des offres plus intéressantes pour les familles ou les groupes et ceux qui se feront la cuisine ;
- On prévoit de faire des économies (montants intégrés aux budgets) en assurant nous-même sur l'organisation de quatre repas avec un apéro dînatoire les deux samedis soirs (accueil des stagiaires) et les mercredis midi jours de pause avec un brunch ;
- Roland va également essayer de négocier la location de la grande salle prévue au budget (900€ par semaine) avec la mairie (en proposant par exemple des initiations gratuites au go au centre de loisirs situé juste à côté).

2. Prévisionnels - Hypothèse basse

Nb de stagiaires	60	Total nb personnes	81
Nb d'accompagnants	10		
Pédagogues	6		
Staff	5		

Dépenses

Hébergement

Frais hébergement	8 600 €
économie repas	-2 200 €
Sous-total	6 400 €

Rémunérations

Rémunérations groupe Ados	800 €
Rémunérations pédagogues	6 000 €
rémunération directeur	6 000 €
Adjoint orga CEE (adjoint jeunes)	1 800 €
Buvette	0 €
Sous-total	14 600 €

Transport

Transport	1 650 €
Sous-total	1 650 €

Divers

Livret stagiaires	200 €
Accueil équipe avant le stage	800 €
Salle	2 600 €
Divers	300 €
Sous-total	3 900 €

Recettes

Inscriptions

Inscriptions	21 700 €
frais bancaires	-150

Sous-total 21 550 €

Bar		Bar	
Fond	4 000 €	Recettes	6 000 €
Sous-total	4 000 €	Sous-total	6 000 €
Total	30 550 €	Total	27 550 €
		Résultat	-3 000 €

3. Prévisionnels - Hypothèse moyenne

Nb de stagiaires	75	Total nb personnes	102
Nb d'accompagnants	15		
Pédagogues	7		
Staff	5		

Dépenses

Hébergement

Frais hébergement	9 400 €
économie repas	-2 200 €
Sous-total	7 200 €

Rémunérations

Rémunérations groupe Ados	800 €
Rémunérations pédagogues	7 000 €
rémunération directeur	6 000 €
Adjoint orga CEE (adjoint jeunes)	1 800 €
Buvette	0 €
Sous-total	15 600 €

Transport

Transport	1 800 €
Sous-total	1 800 €

Recettes

Inscriptions

Inscriptions	27 300 €
frais bancaires	-200
Sous-total	27 100 €

Divers

Livret stagiaires	200 €
Accueil équipe avant le stage	1 000 €
Salle	2 600 €
Divers	300 €
Sous-total	4 100 €

Bar

Fond	4 000 €
Sous-total	4 000 €

Bar

Recettes	6 000 €
Sous-total	6 000 €

Total 32 700 €

Total 33 100 €

Résultat 400 €

ANNEXE 6 : Rapport du Comité antitriche sur l'analyse des parties de 3 joueurs

Rapport du comité antitriche, 04/12/22

L'analyse sur les deux premiers joueurs est globalement liée, ils seront donc présentés de manière jointe.

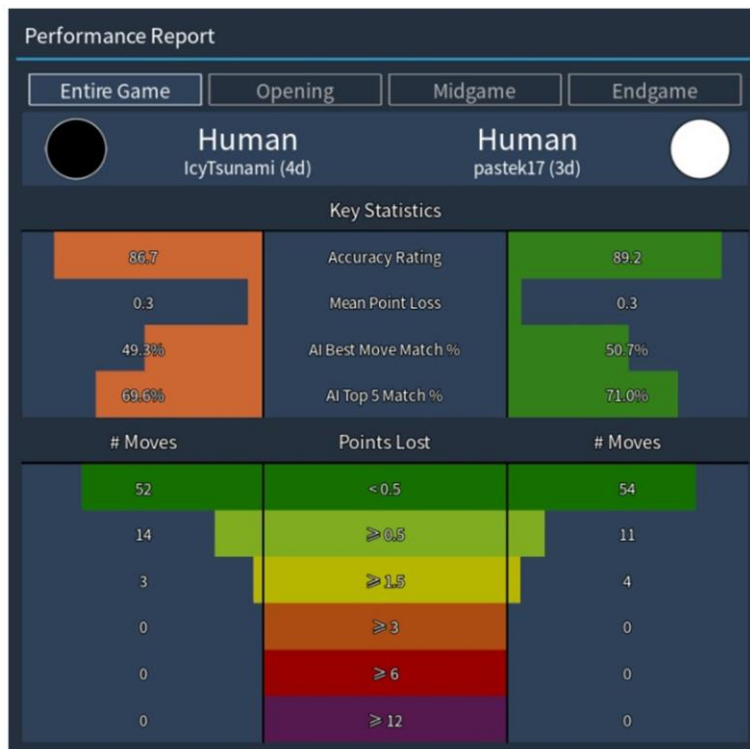
1 : Mathieu Brun (Pastek17)

Niveau FFG : 2k (après réévaluation de 5k quelques mois avant)

Analyse des parties :

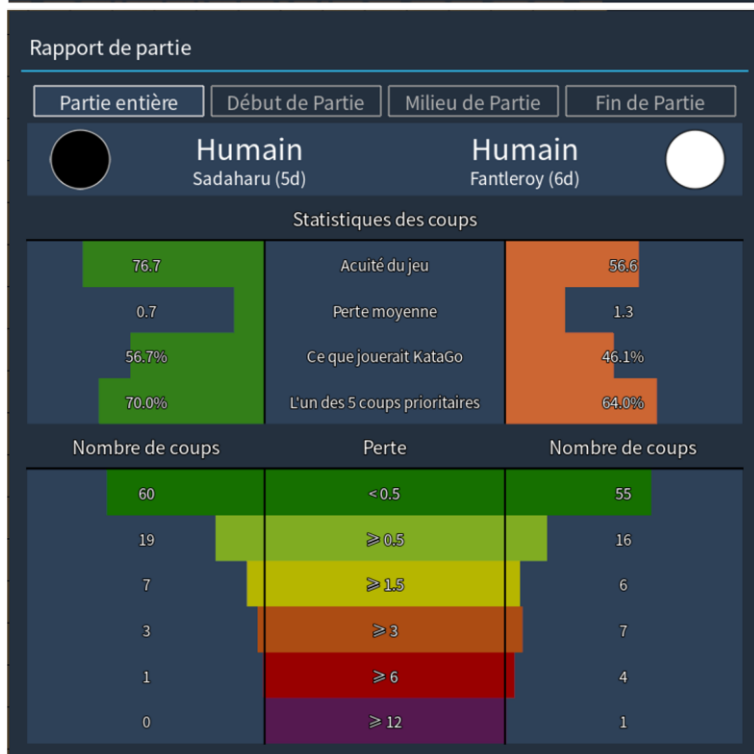
Taux de correspondance élevé avec des coups d'IA, mais en particulier très peu d'erreurs significatives jouées dans les parties :





A titre comparatif, voici quelques parties de joueurs entre 2 et 5d (la première et la troisième se sont jouées avec beaucoup de temps principal, similairement aux deux parties citées plus haut) :





On peut globalement constater que le nombre d'erreurs au-dessus de 0.5 points est significativement plus élevé chez des joueurs théoriquement plus forts que chez Pastek17 et IcyTsunami.

Nous avons pu observer plus que quelques avec des rapports de performance Katago suspects, mais ceux des parties jouées entre Pastek17 et Tsunami étaient de loin les plus probants.

Lors de plusieurs parties, nous avons pu constater des erreurs qui apparaissaient plus fréquemment en fin de parties lorsque Pastek17 était en avance.

Hors de l'analyse des parties : Vivant région parisienne, n'a jamais fait de tournoi, et dit "craindre de jouer comme un 6k" (alors qu'il est 5d sur KGS). Son profil est assez atypique, puisqu'il ne joue qu'en ligne, est dan fort avec moins de 1000 parties jouées au total (de ce qu'on a pu trouver) dont plus de 150 contre un bot DDK sur 9x9. Lors de la confrontation avec nos analyses, il a dit ne pas pouvoir trouver le temps de jouer des parties en club pour nous rassurer sur son vrai niveau en nous ramenant des kifus joués en vrai. N'a jamais commenté dans un salon vocal, ce qui est pourtant très courant au club. Il nous semble que, si aucun de ces éléments n'est nécessairement incriminant, la combinaison de tous ceux-ci ajoutés à l'analyse au-dessus rend la conclusion plus certaine.

2 : Mathieu Coupriaux (IcyTsunami)

Dernier niveau FFG connu : 10k (il y a plusieurs années)

Niveau estimé : 3-5d (bat des 3-4d FFG relativement fréquemment en parties informelles)

Pour la partie analytique, voir le cas 1 : les parties sur lesquelles se sont basées ces accusations sont les mêmes que pour Pastek17.

```
Tsunami vs Robin
104 VS 92 257 coups (192/257) 74% (81% vs 71%)

Gu Zihao vs Byun Sangil
77 VS 71 194 coups (148/194) 76% (79% vs 73%)
```

Présenté ci-dessus : le % de coups par partie qui sont les meilleures propositions de l'IA, souligné en vert le score de Mathieu. Pour comparaison Robin est 4d FFG, et les deux en-dessous sont 9p. Ces % sont voués à varier en fonction de la durée, de la longueur et de la complexité de la partie, mais pour une partie de cette longueur, 81% est extraordinairement élevé pour un joueur amateur, ou humain.

Lors de plusieurs parties, nous avons pu constater des erreurs qui apparaissaient plus fréquemment en fin de parties lorsque Pastek17 était en avance. C'est un critère relativement subjectif, mais ces erreurs paraissaient généralement plutôt grossières pour un niveau supposé de 4d FFG.

Analyse hors parties :

Vivant à Paris, n'a jamais fait de tournoi alors même qu'il est supposé autour de 4d FFG. A refusé toute confrontation avec nos analyses. Restait toujours excessivement vagues pendant les commentaires, revenant toujours à des commentaires sur des erreurs comme "tu as fait une erreur tactique", sans jamais développer. N'a jamais commenté dans un salon vocal, ce qui est pourtant très courant au club.

Un autre fait concernant Tsunami est son utilisation du temps : pratiquement égale à chaque coup, et généralement très lent, que ce soit pour répondre à un atari simple ou jouer un tesuji de joueur en dan ; OGS ne permet pas de retenir les informations sur l'utilisation du temps pendant les parties, ce sont donc des observations faites en direct.

3 : Baptiste Coulanges (Nicotupe)

Niveau estimé : entre 5 et 2k FFG Analyse :

Nos outils habituels donnaient des résultats qui, s'ils confirmaient que ces joueurs étaient bien plus forts que leur niveau FFG, ne confirmaient pas nécessairement la triche. Il semble qu'ils soient plus adaptés pour détecter un joueur qui tricherait à chaque coup de sa partie, sans la discrétion supposée des joueurs présentés ici. Nous avons donc procédé autrement.

```
Nicotupe
fenring 76/99 76% (fenring 46/100 46%)
soku 105/145 72% (soku 106 72%)
gruts 68/77 88% (gruts 44, 60%)

Greg vs Robin
89 VS 97 game de 261 coups (186/261) 71% (68% vs 74%)
Tsunami vs Robin
104 VS 92 257 coups (192/257) 74% (81% vs 71%)

Gu Zihao vs Byun Sangil
77 VS 71 194 coups (148/194) 76% (79% vs 73%)
```

Présenté ci-dessus : un % de coups par parties qui correspondent à la proposition N°1 de l'IA gratuite AISensei, en rouge les scores de Baptiste. Pour comparaison, fenring est 1k, gruts est 4k, Greg 3d FFG, Robin 4d FFG, et les deux en bas sont 9p.

Soku a admis avoir triché dans sa partie contre Nicotupe, présentant que Nicotupe lui-même trichait.

Analyse hors-parties :

Progression très rapide de 3-4 pierres (de 6k à tout gagner à 2-3k) en l'espace de deux mois, ayant éveillé les soupçons de plusieurs joueurs en plus du comité. A admis en confrontation avoir déjà triché en ligne sur fox il y a plusieurs mois, mais assure avoir arrêté, et ne l'avoir jamais fait en partie officielle. Nous a dit qu'il n'aurait pas le temps avant le congrès Européen à Toulouse de jouer en club physique pour nous confirmer son niveau, alors même qu'il vit à Toulouse.

Sanctions prononcées :

La Ligue de go en ligne a prononcé une exclusion pour ces trois joueurs de toute compétition en ligne pendant un an, ou jusqu'à ce qu'ils fournissent des parties jouées présentiellement, kifu à l'appui et avec la confirmation de l'adversaire, pouvant attester du niveau constaté en ligne.

Le club Stones in the Shell a prononcé la même sanction, avec une exclusion temporaire du club de la même durée et sous les mêmes modalités.

ANNEXE 7 : Présentation d'Alain Cano sur les différents types d'agréments existants

FFG

LES AGREMENTS

22 novembre 2022 - Alain C.



LOI RELATIVE AU CONTRAT D'ASSOCIATION
LOI 1901

- Loi du 1 juillet et décret du 16 août 1901 par Emile Loubet et Pierre Waldeck-Rousseau.
- << Il n'existe donc pas de régime spécifique de responsabilité des dirigeants d'association. [...] Jusqu'à présent, les juges ont comblé les lacunes de la loi de 1901 au fur et à mesure qu'elles apparaissaient, ce comblement puisant sa matière en droit des sociétés. >> Gaël Henaff, maître de conférence en droit privé.
- << Une association loi de 1901 peut exercer ou non des activités commerciales. Dans tous les cas de figure, les bénéfices ne peuvent finalement pas être partagés, ce qui oppose cette forme d'entreprise aux autres formes d'entreprises, notamment celles dites « commerciales ». Ainsi, les recettes dites lucratives, sont soumises à déclaration et à imposition. >> wikipedia

OBLIGATION FEDERALE

- Une association est membre d'une fédération lorsqu'elle a communiqué ses statuts à jour et le procès-verbal de sa dernière assemblée générale.

LES AGREMENTS QUELQUES ELEMENTS HISTORIQUES

- L'agrément sportif est créé par une ordonnance du gouvernement d'Alger le 2 octobre 1943. Article 5 : << [...] est chargé de leur contrôle technique et moral. >>
- Il est confirmé par l'ordonnance du 28 août 1945.
- Intérêt général
- Reconnaissance d'utilité publique
- Un agrément est un acte unilatéral d'une autorité administrative qui officialise les relations entre la dite administration et l'association.

MINISTERES DE RATTACHEMENT

- Ministère des sports -> agrément sportif -> sport
- Ministère des finances -> intérêt général -> dons déductibles
- Ministère de l'intérieur -> utilité publique -> legs
- Ministère de l'éducation nationale -> association complémentaire de l'enseignement public -> facilité l'entrée dans les établissements scolaires.
- Ministère de la jeunesse -> éducation et jeunesse populaire -> demande de subventions, responsabilité mineur, SACEM.

PRINCIPES GENERAUX

CRITERES D'ATTRIBUTION

- Un socle commun à tous les agréments
- Un cahier des charges pour chaque agrément établi par les autorités
- Attribution par jugement ou par le ministère après avis d'une autorité compétente
- Critères explicites et implicites

SOCLE COMMUN

4 CRITERES

[Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations](#) (Version en vigueur depuis le 26 août 2021)

Sans préjudice des conditions spécifiques requises pour la délivrance de chaque agrément, tout agrément, délivré par l'Etat ou ses établissements publics, d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association suppose de satisfaire aux conditions suivantes :

- 1° Répondre à un objet d'intérêt général ;
- 2° Présenter un mode de fonctionnement démocratique ;
- 3° Respecter des règles de nature à garantir la transparence financière ;
- 4° Respecter les principes du contrat d'engagement républicain mentionné à l'article 10-1 de la présente loi.

1 ° Répondre à un objet d'intérêt général

Décret n° 2017-908 du 6 mai 2017 portant diverses dispositions relatives au régime juridique des associations, des fondations, des fonds de dotation et des organismes faisant appel public à la générosité (Version en vigueur au 08 octobre 2022)

[Article 15](#)

- inscrire son action dans le cadre d'une gestion désintéressée et d'une absence de but lucratif ;
- demeurer ouverte à tous sans discrimination, et présenter des garanties suffisantes au regard du respect des libertés individuelles.

Article 1 des statuts de la FFB : << Elle s'interdit toute discrimination. >>

2° Présenter un mode de fonctionnement démocratique

Décret n° 2017-908 du 6 mai 2017 portant diverses dispositions relatives au régime juridique des associations, des fondations, des fonds de dotation et des organismes faisant appel public à la générosité (Version en vigueur au 08 octobre 2022)

Article 16

- 1° La réunion régulière, au moins une fois par an, de l'assemblée générale ;
- 2° Le droit de participation effective à cette assemblée et le droit de vote des membres à jour de leurs obligations ainsi que la communication à ceux-ci des documents nécessaires à leur information, selon les modalités fixées par ses statuts ou son règlement intérieur ;
- 3° L'élection de la moitié au moins des membres chargés de l'administration ou de la direction par l'assemblée générale ;
- 4° L'approbation par l'assemblée générale du renouvellement régulier des membres chargés de l'administration ou de la direction ainsi que du rapport annuel d'activités de l'association.

3° Respecter des règles de nature à garantir la transparence financière

Décret n° 2017-908 du 6 mai 2017 portant diverses dispositions relatives au régime juridique des associations, des fondations, des fonds de dotation et des organismes faisant appel public à la générosité (Version en vigueur au 08 octobre 2022)

Article 17

l'association :

- établit un budget annuel ;
- établit des comptes ;
- les communique aux membres dans les délais prévus par ses statuts ;
- les soumet à l'assemblée générale pour approbation ;
- en assure la publicité et la communication aux autorités publiques conformément à la réglementation.

4° Contrat d'engagement républicain

Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat

Article 1

L'association qui a souscrit le contrat d'engagement républicain en informe ses membres par tout moyen, notamment par une mise en ligne sur son site internet, si elle en dispose.

4° Contrat d'engagement républicain

Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat

Article 5

L'association veille à ce que le contrat soit respecté par ses dirigeants, par ses salariés, par ses membres et par ses bénévoles. Sont imputables à l'association les manquements commis par ses dirigeants, ses salariés, ses membres ou ses bénévoles agissant en cette qualité, ainsi que tout autre manquement commis par eux et directement lié aux activités de l'association.

EDUCATION ET JEUNESSE POPULAIRE

agrée le 10/02/1991, n° 91-594, renouvelé le 02/09/2004

- L'agrément n'est pas transférable aux structures infradépartementales.
- Depuis la [loi n° 2021-1109 du 24 août 2021](#) confortant le respect des principes de la République, l'agrément JEP, auparavant à durée illimitée, est désormais attribué pour une durée de 5 ans. Les associations agréées devront dans un délai de deux ans (soit avant août 2023) déposer une demande de renouvellement de leur agrément.
- Depuis le 2 janvier 2022, l'ensemble des agréments JEP sont donc attribués pour une durée de 5 ans.
- Les procédures de renouvellement des associations agréées JEP, ainsi que les interlocuteurs référents au sein de l'administration, dépendent du type d'agrément (national ou départemental). Les campagnes de renouvellement des agréments sont lancées, [en fonction des départements](#), dans le courant de l'année 2022.

EDUCATION ET JEUNESSE POPULAIRE

agrée le 10/02/1991, n° 91-594, renouvelé le 02/09/2004

- Renouvellement des agréments nationaux : la procédure est lancée. Les associations agréées ont été [informées par courrier](#) du lancement de la campagne de renouvellement. Les associations agréées à titre national peuvent formuler leur [demande de renouvellement via Démarches simplifiées](#) avant le 23 août 2023.
- Renouvellement des "agréments chapeau" (extension de l'agrément national aux antennes et délégations régionales et départementales) : cette demande de renouvellement des "agréments chapeau" peut être formulée, concomitamment à la demande de renouvellement des agréments nationaux, via la [demande de renouvellement via Démarches simplifiées](#)

EDUCATION ET JEUNESSE POPULAIRE

agrée le 10/02/1991, n° 91-594, renouvelé le 02/09/2004

- Données mai 2022 (source plaquette du ministère)
- National 410 associations
- Extension pour 290 associations
- Agrément départementale 18 000 associations

INTERET GENERAL

Ministère des finances

- Ne pas confondre être d'intérêt général (socle commun) et le droit de faire des réductions d'impôts au nom de l'intérêt général (agrément).
- -> Faire une demande de rescrit fiscalité auprès du ministère.
- Demande faite en novembre 2009 et rejet en décembre 2010.
- Demande faite en septembre 2015 et rejet.
- Entretien téléphonique par Fleur D. avec un inspecteur des finances en 2019.

INTERET GENERAL

Motifs des refus

- Objet de la fédération : (article 238bis du code général des impôts) :
<< organisme d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique. >>
- -> La FFG ne rentre dans aucune des catégories.
- Exemple : << Par ailleurs, le caractère éducatif supposerait que l'activité « Fédération Française de Go » permette la transmission d'un savoir afin de favoriser le développement des capacités physiques, intellectuelles ou morales des membres.

INTERET GENERAL

Motifs des refus

- Construction du budget :
- Exemple : << comptes 2008 : recettes 38 671 euros au titre de licences mais 78 129 euros au titre des prestations >> donc association à but lucratif.
- Les activités sont en concurrence d'entreprises soumises aux impôts (règle des 4 P pour « produit » proposé par l'organisme, « public » bénéficiaire, « prix » pratiqué et « publicité »).
- La FFG doit prouver qu'elle est << la seule qui organise les compétitions, les stages, vend des cours etc,... >> et << le fait que ce soit bénévole >>.

UTILITE PUBLIQUE

Ministère de l'intérieur

- Être d'intérêt général (n'exerce pas d'activité lucrative, sa gestion est désintéressée, ne fonctionne pas au profit d'un cercle restreint de personnes).
- Avoir une influence et un rayonnement qui dépasse le cadre local.
- Avoir un nombre minimum d'adhérents (au moins 200), une activité effective et une réelle vie associative (c'est-à-dire une participation incontestable de la majorité des adhérents aux activités de l'association).
- Avoir un fonctionnement démocratique et organisé en ce sens par ses statuts.
- Avoir une solidité financière sérieuse (c'est à dire un montant minimum de ressources annuelles de 46 000 €, un montant de subventions publiques inférieur à la moitié du budget et des résultats positifs au cours des 3 derniers exercices).

UTILITE PUBLIQUE

Ministère de l'intérieur

- Une période probatoire de fonctionnement d'au moins 3 ans après la déclaration initiale de l'association à la préfecture est nécessaire avant de demander la reconnaissance d'utilité publique.
- Cette période n'est toutefois pas exigée si les ressources prévisibles sur un délai de 3 ans de l'association sont de nature à assurer son équilibre financier.
- Commissaire au compte si plus de 153 000 euros de dons ou subventions par an.

UTILITE PUBLIQUE

Ministère de l'intérieur

- Modification technique des statuts (Conseil d'état du 28 avril 2020)
:
- << L'assemblée générale se réunit physiquement au moins une fois par an. >> distancié possible si accord d'au moins 90% des voix.
- << Dans le cas d'une fédération, où l'assemblée générale est composée de mandataires des personnes morales, il est recommandé de ne pas admettre de procurations. >>
- Les membres du conseil d'administration sont élus au scrutin secret.

ASSOCIATION COMPLEMENTAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Ministère de l'éducation nationale

- Vademecum du MEN
- L'agrément du ministère de l'éducation nationale n'est pas juridiquement nécessaire pour les interventions en établissements mais il apparaît comme souhaitable et utile pour permettre aux associations d'entretenir des relations constructives et approfondies avec les responsables de l'éducation nationale à ses différents échelons et notamment avec les directeurs d'école et les chefs d'établissement.

ASSOCIATION COMPLEMENTAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

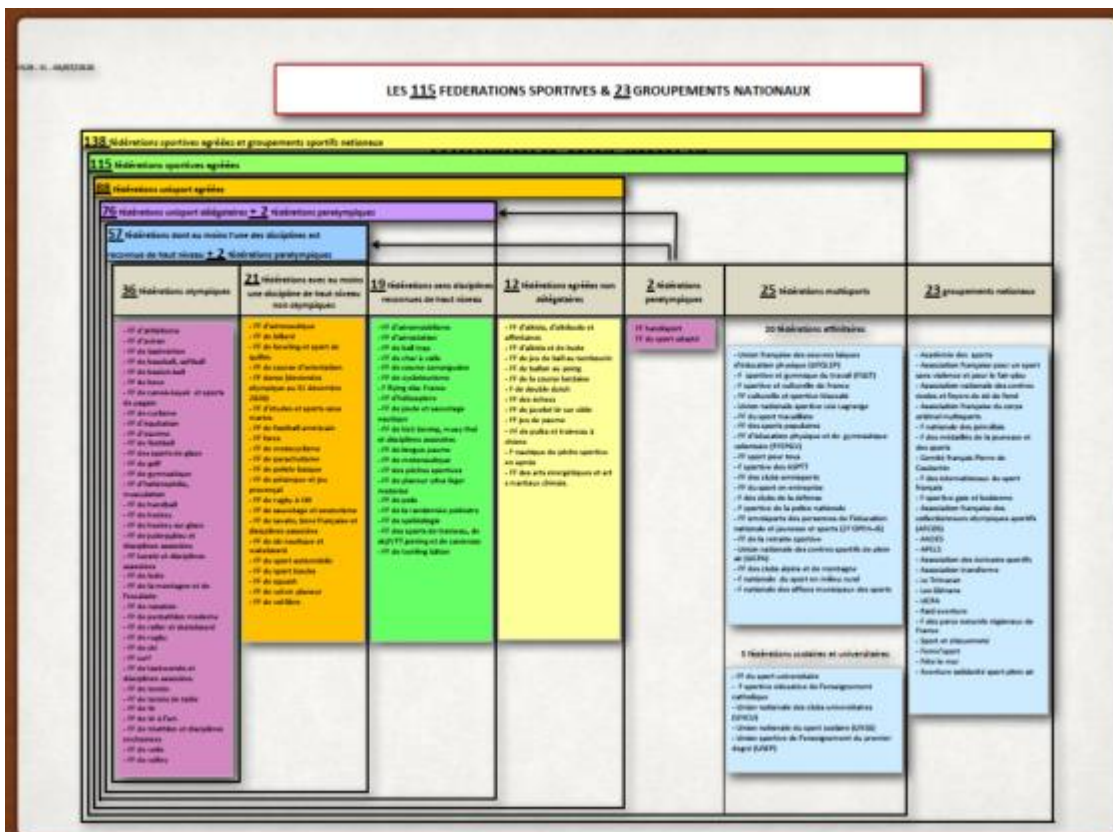
Ministère de l'éducation nationale

- Code de l'éducation (27 décembre 2020)
- article D.551-1 : les associations qui apportent leur concours à l'enseignement public peuvent faire l'objet d'un agrément lorsque ce concours prend l'une des formes suivantes :
- 1° Interventions pendant le temps scolaire, en appui aux activités d'enseignement conduites par les établissements ;
- 2° Organisation d'activités éducatives complémentaires en dehors du temps scolaire ;
- 3° Contribution au développement de la recherche pédagogique, à la formation des équipes pédagogiques et des autres membres de la communauté éducative.
- Article D. 551-2 : l'agrément est accordé après vérification du caractère d'intérêt général, du caractère non lucratif et de la qualité des services proposés par ces associations, de leur compatibilité avec les activités du service public de l'éducation, de leur complémentarité avec les instructions et programmes d'enseignement ainsi que de leur respect des principes de laïcité et d'ouverture à tous sans discrimination.

ASSOCIATION COMPLEMENTAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Ministère de l'éducation nationale

- avoir inscrit de manière explicite dans ses statuts ses orientations éducatives ou sa volonté d'action dans le domaine éducatif. Néanmoins une association peut solliciter l'agrément même si son objet principal ne relève pas exclusivement du domaine éducatif ;
- pouvoir justifier d'une couverture nationale (c'est-à-dire a minima des interventions dans des territoires et/ou des établissements scolaires couvrant au moins un tiers des académies). Il n'est pas nécessaire que l'association ait préalablement un agrément académique. L'agrément académique constitue néanmoins un critère important dans l'expertise du dossier ;
- pouvoir se prévaloir d'un partenariat avec le ministère de l'éducation nationale ou ses représentants territoriaux (participation à des instances pilotées par le ministère, à des politiques publiques dans le champ de l'éducation nationale, à l'élaboration d'outils de formation validés au niveau national, etc.) ;
- être porteuse d'un projet éducatif dont les objectifs, la complémentarité aux enseignements et la mise en place soient clairement présentés.



AGREMENT SPORTIF

Ministère des sports

- Code du sport
- Annexe I-5 art R131-1 et R131-11 (Version en vigueur depuis le 01 janvier 2018) : DISPOSITIONS OBLIGATOIRES DES STATUTS DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES AGRÉÉES
- Les statuts instituent :
 - 2.4.1. Une commission de surveillance des opérations électorales chargée de veiller, lors des opérations de vote relatives à l'élection du président et des instances dirigeantes, au respect des dispositions prévues par les statuts et le règlement intérieur ;
 - 2.4.2. Une commission médicale dont la composition et le fonctionnement sont précisés par le règlement intérieur.
 - 2.4.3. Une commission des juges et arbitres, qui a pour mission de proposer les conditions dans lesquelles sont assurés la formation et le perfectionnement des arbitres et juges des disciplines pratiquées par la fédération.

AGREMENT SPORTIF

Ministère des sports

- 2.2.2.2.2. Qu'un médecin siège au sein d'une des instances dirigeantes ;
- 2.2.2.2.3. Que les membres de la ou des instances dirigeantes sont élus au scrutin secret, pour une durée de quatre ans ;
- 2.2.2.2.4. Le mode de scrutin selon lequel se déroulent les élections ; (ils doivent être les mêmes pour la fédération que pour les ligues)
- 2.2.2.2.5. Que le mandat de la ou des instances dirigeantes expire au plus tard le 31 décembre de l'année durant laquelle se tiennent les jeux Olympiques d'été ou le 30 juin pour les fédérations qui relèvent d'une discipline inscrite aux jeux Olympiques d'hiver ;

AGREMENT SPORTIF

Ministère des sports

- Le découpage des ligues doit respecter le découpage des régions.
- L'organigramme de la fédération et des ligues doit respecter celui des services du ministère.